

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/C- GUERE/CIPM/2024 DU 02/09/2024 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE DANS LA COMMUNE DE GUERE FINANCEMENT : FEICOM

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre des **Projets à Impacts Rapides**, le Maire de la Commune de GUERE, Maître d'Ouvrage, lance **en procédure d'urgence** un Appel d'Offres National Ouvert pour **la construction d'un centre de santé intégré dans la localité de ARKOUNA**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires ;
- Fondations ;
- Elévation ;
- Charpente-Couverture-Plafonnage ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD ;
- Plomberie et sanitaire.

3. Cout Prévisionnel

Soixante dix millions : 70 000 000 F CFA

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine du bâtiment. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Communal du FEICOM, Exercice 2024, pour un coût estimatif total de **70 000 000 FCFA**.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de GUERE.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de GUERE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **100 000 Fcfa (cent mille franc cfa)** à la Recette Municipale de GUERE au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de GUERE, le **30/09/2024 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/C-GUERE/CIPM/TBEC/2024 DU 02/09/2024 POUR

LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE A ARKOUNA DANS LA COMMUNE DE GUERE

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Cinq (05) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de **1 400 000** Fcfa

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées

conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le **30/09/2024** à **11 heures** précises dans la salle de délibération de la Commune de **GUERE** en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

14.Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère}étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^eétape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^eétape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Pièces administratives

1. a) Dossier incomplet ;

2. b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
3. c) Absence de la caution de soumission.

Offre technique

1. a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
2. b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
3. c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
4. d) Non satisfaction, au moins, à **dix neuf (19) critères essentiels sur vingt six (26)**.
5. e) N'avoir pas abandonné un chantier au cours de trois dernières années.

Offre financière

1. a) Offre financière incomplète ;
2. b) Pièces non conformes ;
3. c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
4. d) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **27 critères** essentiels ci-dessous :

1. a) Présentation générale sur **3 critères** ;
2. b) Expérience générale de l'Entreprise sur **1 critère** ;
3. c) Expérience dans les travaux similaires sur **1 critère** ;
4. d) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
5. a) Moyens logistiques sur **3 critères** ;
6. b) Le matériel de chantier à mobiliser sur **5 critères** ;
7. c) Le matériel de sécurité sur **2 critères** ;
8. d) La méthodologie d'exécution sur **2 critères** ;
9. e) Organisation et déroulement du Projet sur **2 critères** ;
10. f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de **GUERE**, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de GUERE et du FEICOM Extrême-Nord.

MAROUA Le 02-09-2024
Le MAIRE
VILDINA Alphonse